

Projet pour la période entre 2016 et 2022

- Dans le domaine de délimitation et de révision des limites du DPM:

Poursuivre les opérations de délimitation et de révision du DPM de plusieurs zones du littoral tunisien ainsi que la délimitation de certains ports de pêche et de commerce, notamment:

- La publication des décrets portant délimitation des ports de Aghir (27/04/2018) de El Grin et de Hassi Jallâba du gouvernorat de Médenine (25/04/2017),
- La publication du décret gouvernemental n° 2018-451 du 18 mai 2018, portant délimitation et révision de la délimitation du domaine public maritime du port de plaisance de Gammarth et de ses dépendances,
- La publication du décret gouvernemental n° 2018-867 du 19 octobre 2018, portant délimitation et révision de la délimitation du domaine public maritime de Sebkhath Ben Gayadha, gouvernorat de Mahdia,
- La préparation du dossier relatif au déclassement de parcelles de terrain sises à Zarzis du domaine public maritime et la publication du décret Présidentiel n° 2022-622 du 8 juillet 2022, portant déclassement de ces parcelles de terrain du domaine public maritime et son incorporation au domaine privé de l'Etat au domaine public routier et au domaine public municipal.

- Dans le domaine de délimitation et de révision de la délimitation du DPM:

- La préparation du dossier relatif à la délimitation et la révision de la délimitation du domaine public maritime de la zone d'Aghir de la délégation de Djerba Midoun. La publication du Décret n° 2022-813 du 11 novembre 2022, portant délimitation et révision de la délimitation du domaine public maritime de cette zone du gouvernorat de Médenine.
- La préparation du dossier relatif à la délimitation et la révision de la délimitation du domaine public maritime de la zone Madagascar du gouvernorat de Sfax. En attente de la publication du décret.
- La délimitation et la révision du domaine public maritime (En cours) de Sebkhath Khnis, Sehline du gouvernorat de Monastir, de Sebkhath Ariana et kalaat Landalous du gouvernorat de Ariana et de Sebkhath Soliman et Bouzid du gouvernorat de Nabeul,
- Le commencement des travaux de délimitations du DPP des ports suivants: ports de plaisances de Hammamet et de Bizerte, le port de commerce de Sfax et les ports de pêche de Mahdia, El Kef et de Sousse.

Les réalisations les plus importantes pour la période entre 2016 et 2022

- Dans le domaine de la Numérisation du Domaine Public Maritime et ses servitudes:

Ce projet consiste en la numérisation du DPM en développant une application Web qui permet de traiter, d'archiver et de gérer d'une manière rapide et flexible les bornes DPM de tout le littoral Tunisien. Ceci à travers l'exploitation de tous les décrets portant délimitation et révision du domaine public maritime et de la base de données de l'Office de la Topographie et du Cadastre.

En 2019, la DGSAM a conclu un marché cadre avec l'Office de la Topographie et du Cadastre pour une durée globale de 3 ans pour un montant de 1,1 Million de Dinars.

En Juillet 2021, la 1^{ère} tranche a été achevée en insérant 5000 bornes DPM,

En Juillet 2022, la 2^{ème} tranche a été achevée en insérant 5000 bornes DPM,

En Septembre 2022, la 3^{ème} tranche et dernière a commencé pour l'insertion de 5000 bornes DPM.